



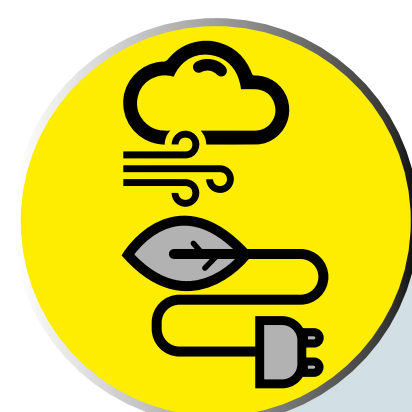
ACTIONS PHARES ANNÉE 2022



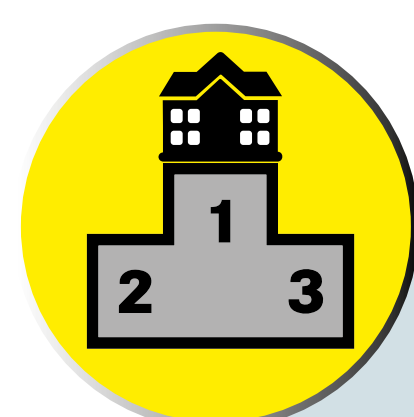
Rédaction d'une notice de gestion raisonnée du Bois du Perthuis pour concilier préservation de la biodiversité de cet îlot de fraîcheur urbain et prévention du risque incendie (partenariat avec plusieurs associations : LPO, Gentiana, CEN38, Arbre Haie Forêt).



Dans le cadre de la hausse des prix et de la crise énergétique, la commune mobilise les services et les élus dans l'identification et la mise en œuvre d'actions de sobriété énergétique. Les usagers, notamment les associations utilisatrices des bâtiments communaux sont associées dans la mise en œuvre du plan de sobriété.



Dans le cadre du programme «Métropole Apaisée», la commune a fait le choix de réduire la place de la voiture dans le centre bourg en supprimant des places de stationnement sur la Place Hector Berlioz. Cette action permet de réduire le trafic et incite à l'utilisation des mobilités douces.



Mis en place de l'extinction nocturne sur la commune en cours de nuit et sur tout le territoire communal. Les travaux préparatoires à cette action (horloges astronomiques par exemple) sont en cours de réalisation.



Expérimentation de la première bourse d'échange aux plantes pour accompagner le projet municipal de gestion différenciée des espaces publics (objectif d'obtention de la 3^{ème} fleur au concours des villes et villages fleuries).

ORGANISATION ET MOYENS

Le Plan Climat est piloté par le service environnement. Un COPIL Plan climat suit en interne la démarche et se compose du Maire, de la DGS, des membres du Comité de Direction, des responsables de services de la Direction Technique Aménagement et Environnement et des élus associés à ces thématiques.

INFOS COMMUNALES

Date d'engagement : 2005
Réengagement délibéré le : 17/11/2022
Nombre d'agents/salariés : 155
Nombre d'habitants : 8 140
Élu référent : Yannick PASDRMADJIAN
Contact : Aurélie POSTOLY • aurelia.postoly@ville-claix.fr